

**Fiche annexe 3
Taux de financement en fonction des revenus fiscaux du ménage**

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence (en €)	Taux de financement					
		Diagnostic de vulnérabilité maîtrise d'ouvrage par le particulier	Diagnostic de vulnérabilité maîtrise d'ouvrage collectivité ou État	Batardeaux et/ou clapets anti-refoulement sans diagnostic	Batardeaux et/ou clapets anti-refoulement avec diagnostic	Autres travaux de réduction de la vulnérabilité sans diagnostic	Autres travaux de réduction de la vulnérabilité* avec diagnostic
1	Inférieur à 21 805	100 % avec un plafond de 750 €	100 %	70 %	100 %	0 %	90 %
	Supérieur à 21 805			60 %			80 %
2	Inférieur à 31 889			70 %			90 %
	Supérieur à 31 889			60 %			80 %
3	Inférieur à 38 349			70 %			90 %
	Supérieur à 38 349			60 %			80 %
4	Inférieur à 44 802			70 %			90 %
	Supérieur à 44 802			60 %			80 %
5	Inférieur à 51 281			70 %			90 %
	Supérieur à 51 281			60 %			80 %
Ajouter 6 462 € au plafond ci-dessus par personne supplémentaire dans le ménage**							

* uniquement les travaux préconisés par le diagnostic avec une subvention maximale de 36 000 € par bien sinistré

** exemple : pour un foyer de 7 personnes :

51 281 € (plafond pour foyer de 5 personnes) + 2 personnes supplémentaires x 6 462 € = un plafond de revenus à 64 205 €